

Séance du Conseil Municipal du 04 juin 2018
à 20 heures 15

convoqué le 25 mai 2018

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel GÉRARD

Présents : Mme Lydia ANCEL, MM. Denis SCHNEIDER, Martin ETTLINGER, Adjoint au Maire, Mmes Sylvia LAVIGNE, Michèle MULLER-NUSSLI, Sandra RUBERT, Anny STOLL, MM. Jean-Claude HAMBURGER, Bertrand MONTACLAIR, Thierry SEBASTIEN, François SIGNORET.

Absent(s) excusé(s) : M. Charles BOISTELLE qui donne procuration à Mme Michèle MULLER-NUSSLI, M. Christian KEMPF qui donne procuration à M. le Maire

Absent(s) non excusé(s) : -----

2018-1 DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), est désigné comme secrétaire de la présente séance : Madame Sandra RUBERT.

2018-2 RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – PRÉSENTATION DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Mme Christine KRIEGEL, représentant le bureau d'études ECOLOR, expose au Conseil Municipal un compte rendu de l'avancement des travaux effectués dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme d'OTTERSTHAL avec la commission communale.

1) Les objectifs affichés dans la révision du Plan Local d'Urbanisme :

- disposer d'un document d'urbanisme garant du projet de développement démographique, urbain et économique de la commune qui intègre les orientations du SCOT de la Région de Saverne et les lois Grenelle et ALLUR ;
- renforcer l'attractivité résidentielle et engager un regain démographique ;
- conforter les équipements publics et notamment l'école communale et l'offre en périscolaire ;
- adapter l'offre de logements aux besoins de la population d'OTTERSTHAL existante et à venir et aux nouvelles normes énergétiques ;
- offrir un véritable parcours résidentiel sur la commune par une plus grande diversité d'habitat et notamment le développement de logements locatifs
- modérer la consommation de l'espace en favorisant le renouvellement urbain sur la commune par la réhabilitation et la mobilisation du bâti existant ;
- préserver le poumon vert situé au cœur du village et ses usages (aires de jeux, jardins familiaux, circulations piétonnes) ;
- préserver le cadre de vie et les paysages naturels caractéristiques du Piémont Vosgien ;
- préserver la ceinture verte au Sud-Est de la commune ainsi que les espaces agricoles ;
- prendre en compte les continuités écologiques inscrites dans le SRCE et dans le SCOT de la Région de Saverne ;
- disposer des règles d'urbanisme et d'orientation, d'aménagement et de programmation garantissant l'aménagement cohérent des secteurs de développement et de renouvellement urbains ;
- favoriser la mixité fonctionnelle habitat-travail dans le tissu urbain.

2) Présentation succincte :

- de la situation géographique et administrative de la commune ;
- de l'intercommunalité et le SCOT ;
- du diagnostic socio-économique et humain : la structure de la population, l'offre de logements et ses caractéristiques, l'évolution des ménages, les activités économiques, le tourisme et les loisirs ;

- des équipements communaux et les services : la Mairie et ses ateliers, la salle communale, l'école communale et la bibliothèque, une aire de jeux, des courts de tennis et un terrain de pétanque, un terrain de football, un parcours de santé,..... les réseaux d'eau potable et d'assainissement, les voies de communication (les RD 115, 715 et 1004), les cheminements doux (sentiers piétons et de randonnées) la capacité de stationnement,...
- du diagnostic urbain : le patrimoine archéologique et historique, l'évolution chronologique du bâti (avant la seconde guerre mondiale, entre 1945 et 1990, entre 1990 et 2010 et les constructions récentes), la typologie et forme urbaine (le bâti ancien, les extensions du bâti ancien vers l'Ouest et l'Est : habitat pavillonnaire) ;
- du petit patrimoine local à préserver : plusieurs éléments du patrimoine local ont été repérés sur la commune. Ils sont numérotés afin de les préserver ;
- de la disponibilité du foncier : les dents creuses, les logements vacants et les maisons à réhabiliter ;
- de l'analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers : sur les 10 dernières années cette consommation représente 4 ares annuellement et se fait principalement à l'Est du village (lotissement Leinermatt) ;
- de la topographie : la commune d'OTTERSTHAL présente un relief très marqué avec la vallée du Michelbach à l'Est qui contraste fortement avec le col de Saverne à l'Ouest. Le village se situe entre 194 m et 418 m d'altitude ;
- du réseau hydrographique : un écoulement majeur est situé à la périphérie Nord d'Ottersthal : le Michelbach. Il s'agit d'un cours d'eau de 5 km de longueur environ qui est un affluent de la Zorn ;
- du milieu naturel : le ban d'OTTERSTHAL est un petit territoire qui couvre une superficie de 313 ha dont presque 80 % sont occupés par des milieux forestiers. Les espaces agricoles sont très peu représentés : aucune culture, quelques prairies (env. 7 ha) sont présentes. Le village d'OTTERSTHAL se situe en périphérie de la forêt. Des vergers (env. 30 ha) encerclent le village sur la moitié Est du ban communal.

Au cours du mois de septembre 2017, la commission communale a démarré par un parcours du ban de la commune afin d'avoir une vision globale du territoire tant en terme économique, urbain, équipements, loisirs et environnement. De ce parcours, la commune retient :

- que le site de l'ancien hôtel-restaurant « Au Saut du Prince Charles » est vacant depuis quelques années et son accès complexe en terme de sécurité depuis la RD 1004 ;

- qu'au bout de la rue de l'ancienne école, plusieurs parcelles boisées présentent une topographie assez marquée, non desservies par les réseaux et qui sont actuellement inscrites en zone constructible ;
- qu'une quinzaine de dents creuses ont été recensées à l'intérieur de l'enveloppe urbaine du village. A ces 15 dents creuses, il faut ajouter 5 parcelles libres dans le lotissement « Leinermatt » ;
- que dans le cadre du renouvellement urbain, il faut également retenir les maisons vacantes ainsi que les maisons occupées par des personnes de plus de 80 ans vivant seules ;
- que la commune souhaite préserver la zone verte au centre du village (aire de jeux, jardins familiaux, sentier,...) ;
- que dans le secteur de loisirs et sportif rue d'Eckartswiller, la commune évoque un projet d'une salle polyvalente.

Les réunions suivantes ont essentiellement concernées la présentation du diagnostic, d'un second parcours du secteur Est de la commune avec son corridor de vergers entre SAVERNE et OTTERSTHAL, qui en fait une zone tampon. Ce secteur correspond à une zone très empruntée par les locaux sur les chemins existants (à pied, en vélo, par les enfants,...). La volonté de la commune serait d'avoir une continuité d'une boucle de sentier à l'Est du village. Un emplacement réservé sera inscrit sur quelques parcelles pour assurer ce projet. Enfin la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Après avoir répondu aux questions des Conseillers Municipaux, Mme KRIEGEL fixe d'un commun accord avec Monsieur le Maire les réunions des Personnes Publiques Associés au 18 septembre 2018 et la réunion publique au 25 septembre 2018. Il remercie Mme KRIEGEL d'avoir bien voulu se déplacer pour cette présentation et lui souhaite un bon retour.

2018-3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 26 mars 2018 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

2018-4 PERSONNEL COMMUNAL – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE L'ATSEM

Madame **Aurélié LOEFFLER née CUNY** ayant donné entière satisfaction au cours de son dernier contrat en qualité d'**Agent Territorial Spécialisé principal des Ecoles Maternelles (ATSEM) de 2^e classe, non titulaire, à temps non complet**, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le dit contrat pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2018 sur les bases de l'article 3-3-5 de la loi du 26 janvier 1984.

Invité à en délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un poste permanent d'**Agent Territorial Spécialisé principal des Ecoles Maternelles (ATSEM) de 2^e classe, non titulaire, à temps non complet**, pour une période de 3 années, à savoir **du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021**, dans l'attente de sa réussite du concours d'ATSEM ;
- de fixer le coefficient d'emploi à **21/35^e** ;
- de rémunérer Mme **Aurélié LOEFFLER** sur la base de l'indice **351**, indice majoré **328** ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à établir un contrat d'engagement pour une durée de 3 ans **à compter du 1^{er} septembre 2018** ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune.

2018-5 CONTRÔLE DES POTEAUX D'INCENDIE PAR LE SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE – MOSELLE (SDEA)

Monsieur Denis SCHNEIDER, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que le contrôle des poteaux d'incendie est une obligation départementale. Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace – Moselle (SDEA) ayant cette compétence, il a demandé au SDEA une estimation financière pour réaliser le contrôle des poteaux d'incendie situés sur le ban de la commune d'OTTERSTHAL.

Les modalités techniques et financières relative à cette opération sont les suivantes :

- le contrôle porterait sur 50 poteaux d'incendie raccordés sur le réseau de distribution d'eau potable de la commune et comporterait la vérification :
 - de la présence des bouches à clés et des plaques indicatrices des vannes de sectionnement ;
 - du bon fonctionnement des installations proprement dites par manipulation et purges et par manœuvre des vannes de sectionnement ;
 - des mesures de débit pression à savoir une mesure de la pression statique ainsi qu'une mesure du débit à la pression résiduelle de 1 bar.

- dès la fin de la vérification, un compte rendu des contrôles effectués, des résultats des mesures de débit pression réalisées, ainsi que, le cas échéant, des dysfonctionnements constatés sera adressé à la commune.

- la dépense à engager pour l'ensemble des contrôles est estimée à **1 200 € HT**, soit **1 440 € TTC**. Ce montant étant donné à titre indicatif, le décompte final sera calculé selon les frais réellement engagés (réparations suite à dysfonctionnement, etc...).

Le Conseil Municipal invité à en délibérer, décide à l'unanimité la réalisation de ce contrôle, étant donné qu'il n'a pas été fait depuis fort longtemps. Or, cette opération devrait avoir lieu tous les 2 ans.

2018-6 ACQUISITION D'UNE ÉPAREUSE

Le Conseil Municipal prend connaissance de différentes propositions financières recueillies par M. Denis SCHNEIDER, Adjoint au Maire, pour l'achat d'une épareuse destinée à équiper le tracteur pour des travaux de débroussaillage. Ces offres comprennent également la reprise de matériel d'occasion (plateau de coupe, épandeur de sel, lame à neige) qui n'est plus utilisé par les services communaux :

- 1) **JARDI EQUIPEMENTS** lieu-dit Dreispitz à **MONSWILLER** pour un montant de **14 700 € HT**
(reprise comprise)

- 2) **AGRIMAT** 35, route de Strasbourg à **HOCHFELDEN** pour un montant de (reprise comprise) **11 830 € HT**
- 3) **BENDER MOTOCULTURE** 2, place Saint-Nicolas à **SAVERNE** pour un montant de (reprise comprise) **11 500 € HT**

Après avoir reçu toutes les explications concernant les différentes propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- l'acquisition d'une épareuse auprès de la société **BENDER MOTOCULTURE** 2, place Saint-Nicolas à **SAVERNE** pour un montant de (reprise comprise) **11 500 € HT** soit **13 800 € TTC** ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette acquisition ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune.

2018-7 RUE HOHLWEG – RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE

Monsieur Denis SCHNEIDER, Adjoint au Maire, soumet également à l'assemblée délibérante une proposition financière concernant la réfection de la chaussée en amont de la rue Hohlweg, qui a été maintes fois soulevée en Conseil Municipal. Après avoir pris conseil auprès de la société **KARCHER TP** de **DRULINGEN**, la solution la plus adéquate, considérant l'état actuel de la chaussée serait de la rétablir sur toute sa largeur et sur une longueur de 30 ml, soit 68 m²

Monsieur Bertrand MONTCLAIR relève que dans le quartier de la rue des Châtaigniers l'état des chaussées sont tout autant en mauvais état que dans la rue Hohlweg. Ne serait-il pas plus judicieux de prévoir la réfection de celles-ci avant celle de la rue Hohlweg qui ne dessert qu'une ou deux habitations ? Economiquement, les « rustines » ne seraient-elles pas plus appropriées ?

Après avoir reçu les explications de Monsieur Denis SCHNEIDER et en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour et 4 abstentions, décide :

- la réalisation des travaux de rénovation de la chaussée rue Hohlweg par la société **KARCHER TP** de **DRULINGEN** pour un montant de **3 960,80 € HT** soit **4 752,96 € HT** ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces travaux ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune.

2018-8 ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Par courriel du 20 avril 2018 des services du Centre des Finances Publiques relatif à l'état des restes à recouvrer au 31 décembre 2017, le Conseil Municipal est informé d'anciennes créances demeurant impayées à ce jour.

Par conséquent, l'assemblée délibérante, après en avoir statué, décide par 12 voix pour et 2 abstentions :

- d'admettre en non-valeur les titres de recettes :
 - n° 51 – bordereau 12 de l'exercice 2015 relatif à des pénalités de retard pour non-retour de livres et CD à la bibliothèque municipale, pour un montant de **122,00 €** ;
 - n° 10 – bordereau 1 de l'exercice 2017 relatif au droit de place au marché hebdomadaire pour l'année 2017, pour un montant de **210,00 €**.
- d'émettre des titres d'annulation au budget principal de l'exercice en cours selon les directives des services du Centre des Finances Publiques.

2018-9 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code des Assurances ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;
- VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

- VU la directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux de fournitures et de services ;
- VU la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;
- VU l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire que le Centre de Gestion du Bas-Rhin va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire ;
- autorise le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRACL/général et local de la Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation ;
- prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- détermine le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de santé complémentaire pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :
 - o forfait mensuel en € par agent : 12,50 €
 - o soit un montant brut annuel en € par agent de 150 €.

2018-10 EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE RUE DES JARDINS – OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE – MOSELLE (SDEA)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune ayant transféré la compétence eau au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace – Moselle (SDEA), elle ne peut plus régler les travaux d'extension du réseau d'eau potable rue des jardins sur facture. La commune peut toujours participer au financement en octroyant une subvention exceptionnelle au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace – Moselle (SDEA).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par 11 voix pour et une abstention :

- d'octroyer une subvention exceptionnelle de **13 231,66 €** au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace – Moselle (SDEA) sur une cadence d'amortissement de 15 ans ;
- de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 204 du budget de la commune ;
- d'autoriser M. le Maire à effectuer les écritures comptables afférentes à cette décision.

2018-11 DÉLIBÉRATION PORTANT INTÉGRATION DES TERRAINS DU LOTISSEMENT « LEINERMATT »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les terrains destinés au lotissement communal « Leinermatt » d'une superficie de **353,38 ares** avaient été acquis sur le budget principal de la commune pour une valeur globale de **195 078,31 €** (voir tableau en annexe).

Pour que le budget annexe du lotissement reflète la totalité des charges et des recettes, il faut y intégrer la valeur de ces terrains.

Après avoir effectué des recherches approfondies, ces terrains n'ont pas été retrouvés à l'actif mis en place en 1996.

Il convient donc dans un 1^{er} temps d'intégrer ces terrains à l'actif de la commune pour pouvoir ensuite les transférer au budget annexe du lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- d'intégrer à l'actif de la commune les terrains désignés sur l'état ci-annexé et charge le comptable de procéder à l'écriture interne :
 - débit compte 2111
 - crédit compte 1021
 - n° d'inventaire : TER S03 P130 à 149 / 208 à 210 / 265 à 286 / 301
 - superficie : 353,38 ares
 - valeur : 195 078,31 €
- de transférer les terrains susvisés au budget annexe du lotissement pour la valeur de **195 078,31 €** par écritures budgétaires de cession.

La présente délibération annule et remplace celle du 26 mars 2018 au point 2018-8.

2018-12 DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant :

- une propriété bâtie située **5, rue Leinermatt** à **OTTERSTHAL** et cadastrée :

<u>Section</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Surface</u>
03	374/130	Leinermatt	7,02 ares

et appartenant aux époux **AKCAN Cihan** demeurant **5, rue Leinermatt** à **OTTERSTHAL**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce au droit de préemption urbain auquel est soumise cette déclaration.

2018-13 RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable de l'année 2017 et en prend acte.

2018-14 COMMUNICATIONS

1) Rythmes scolaires – retour à la semaine de 4 jours

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la réponse de la Direction Académique des services de l'Education Nationale du Bas-Rhin suite à notre demande de dérogation au principe général d'organisation du temps scolaire selon les termes du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, qui a pour objet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur quatre jours.

Attendu que notre proposition d'organisation du temps scolaire pour l'école de notre commune :

- est portée conjointement par le Conseil d'Ecole et la commune ;
- qu'elle recueille un avis favorable de l'Inspectrice de l'Education Nationale chargée de notre circonscription ;
- qu'elle a été déclarée indépendante de tout service de transport scolaire ;

M. le Directeur Académique des services de l'Education Nationale du Bas-Rhin émet un accord de principe. La validation définitive de notre projet d'organisation du temps scolaire nous parviendra après présentation au Conseil départemental de l'Education Nationale qui se tiendra début juillet.

2018-15 DIVERS

1) Site de broyage et de compostage

Monsieur Jean-Claude HAMBURGER tient à féliciter et à remercier M. Martin ETTLINGER, Adjoint au Maire, pour son investissement au bon fonctionnement du site de broyage et de compostage.

En effet, depuis la fermeture du site de DETTWILLER, nombreux sont ceux qui viennent des communes environnantes pour essayer de déposer leurs déchets verts sur notre site de compostage alors qu'ils n'y sont pas autorisés (hormis la commune d'ECKARTSWILLER).

M. Martin ETTLINGER informe par ailleurs le Conseil Municipal de la visite de quelques élus de la commune de DORLSHEIM qui sont actuellement en phase de réflexion pour réaliser un projet similaire.

2) Marché hebdomadaire

Il est également porté à la connaissance du Conseil Municipal une demande d'emplacement au marché hebdomadaire pour la vente de crêpes, gaufres, boissons non alcoolisées. D'après M. Martin ETTLINGER, cela pourrait se faire le 4^e vendredi du mois, voire le 5^e vendredi s'il y a.

3) Spectacle à l'école « Voyage à travers le théâtre »

Madame Lydia ANCEL informe le Conseil Municipal du grand succès qu'a eu le spectacle de l'école, vendredi 1^{er} juin 2018 : « Voyage à travers le théâtre » à l'issue duquel l'APECO a organisé une soirée tartes flambées avec boissons, pâtisseries et café.

4) Spectacle à la salle communale « Mon Mouton est un Lion »

A l'inverse, le spectacle organisé dans le cadre de « Mon mouton est un Lion » le samedi 26 mai 2018 à la salle communale et qui a néanmoins accueilli une soixantaine de personnes (adultes et enfants) n'a pas eu le succès attendu. La représentation était courte et entièrement en dialecte donc non adaptée au public.

L'OLCA (Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace) a pris la décision de prendre entièrement la partie financière à sa charge.

5) Nettoyage de printemps

Monsieur Denis SCHNEIDER remercie également les personnes qui ont participé au nettoyage de printemps du 7 avril 2018 qui s'est déroulé dans une très bonne ambiance.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 22 h 30

Points délibérés au cours de cette séance :

- | | |
|---------|---|
| 2018-1 | Désignation d'une secrétaire de séance |
| 2018-2 | Révision du Plan Local d'Urbanisme – Présentation de l'avancement des travaux |
| 2018-3 | Approbation du procès-verbal du 26 mars 2018 |
| 2018-4 | Personnel communal – Renouvellement du contrat de l'ATSEM |
| 2018-5 | Contrôle des poteaux d'incendie par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace (SDEA) |
| 2018-6 | Acquisition d'une épareuse |
| 2018-7 | Rue Hohlweg – réfection de la chaussée |
| 2018-8 | Admission en non-valeur de créances irrécouvrables |
| 2018-9 | Renouvellement du contrat complémentaire santé |
| 2018-10 | Extension du réseau d'eau potable rue des Jardins – octroi d'une subvention exceptionnelle au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace – Moselle (SDEA) |
| 2018-11 | Délibération portant intégration des terrains du lotissement « Leinermatt » |
| 2018-12 | Déclaration d'intention d'aliéner |
| 2018-13 | Rapport annuel 2017 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable |
| 2018-14 | <u>Communications :</u>
1) Rythmes scolaires – retour à la semaine de 4 jours |
| 2018-13 | <u>Divers :</u>
1) Site de broyage et de compostage
2) Marché hebdomadaire
3) Spectacle à l'école « Voyage à travers le théâtre »
4) Spectacle à la salle communale « Mon Mouton est un Lion »
5) Nettoyage de printemps |

Le Maire,
Daniel GÉRARD

Denis SCHNEIDER
Adjoint au Maire

Martin ETTLINGER
Adjoint au Maire

Lydia ANCEL
Adjoint au Maire

Sylvia LAVIGNE
Conseillère Municipale

Michèle MULLER-NUSSLI
Conseillère Municipale

Sandra RUBERT
Conseillère Municipale

Anny STOLL
Conseillère Municipale

Jean-Claude HAMBURGER
Conseiller Municipal

Bertrand MONTCLAIR
Conseiller Municipal

Thierry SEBASTIEN
Conseiller Municipal

François SIGNORET
Conseiller Municipal